

PROFIL DE POSTE

**INFIRMIER
SMPR Meyzieu
EPM du Rhône**

**PRP-GRH-069
Version 06**

Date d'application :
29/11/2024

Pôle SMDPL

Rédaction : Rémy LOUCHARD Cadre Supérieur de santé, assistant Chef de Pôle SMDPL Fanny DIGONNET Cadre de Santé	Vérification : Frédéric BOISSIE Cadre Supérieur de Santé Faisant Fonction, Responsable du recrutement et de la mobilité du personnel paramédical Politique de fidélisation et d'attractivité.	Validation : Pierre Hubert DUCHARME Directeur des Soins
--	--	---

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Infirmier diplômé d'Etat
Emploi	Soins Infirmier
Métier	Infirmier
% Temps	100%

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'infirmier est rattaché à la filière soignante et relève de sa hiérarchie : cadre assistant chef de Pôle, Directeur des soins et Coordonnateur général des soins du centre hospitalier le VINATIER. Il (elle) est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable de l'unité et du médecin chef de pôle.

L'infirmier relève de l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins et l'activité de l'unité. Il collabore dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en charge et de l'administration pénitentiaire.

L'encadrement se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'agent, selon la nécessité du service.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
- L'agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l'alcool sur les lieux et pendant les heures de travail.

3. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Temps de travail : 100%

Cycle hebdomadaire : 38h20 (journée de 7h40) – Repos fixes

Horaires : 9h00 / 17h00 du lundi au vendredi – amplitude horaire de 8h à 18h si besoin de service

Congés à organiser selon la note GTT et en fonction des nécessités de continuité des soins.

PROFIL DE POSTE

Pôle SMDPL

4. AFFECTATION

POLE	SMD-PL : Santé mentale des personnes détenues-psychiatrie légale
Structure interne	CR 0199
Unité de soins	SMPR Meyzieu
Unité fonctionnelle	2003

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle Santé Mentale des personnes Détenues et Psychiatrie Légale (SMD-PL) est un pôle de psychiatrie en milieu pénitentiaire et prenant en charge des personnes dont les soins ont un lien avec la justice. Il se compose de 3 services :

- Le Service Médico Psychologique Régional (SMPR) assure le suivi ambulatoire des détenus dans les établissements pénitentiaires de Lyon Corbas (Maison d'arrêt), de St Quentin Fallavier (Centre Pénitentiaire) et de Meyzieu (Etablissement Pour Mineurs). Il dispose à la maison d'arrêt de Lyon-Corbas d'un quartier spécifique d'hébergement (Unité Sanitaire de niveau 2).
- Le Service de Psychiatrie Légale (SPL) qui assure au travers de sa Consultation de Psychiatrie Légale (CPL) les soins ambulatoires en milieu libre et des missions spécifiques et d'expertise pour les patients sous-main de justice, en lien avec le Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS) et l'offre de soins abordant les «dysphories de genre».
- L'Unité d'Hospitalisation Spécialement Aménagée (UHSA) qui représente le service d'hospitalisation à temps complet. Elle se compose de 3 unités de 20 lits qui accueillent des hommes, femmes, mineurs. Ces personnes peuvent être hospitalisées en hospitalisations libres ou sous mesures de contrainte (SPDRE) et bénéficier de soins équivalents à ceux dispensés en services de psychiatrie de secteur.

L'EPM est un Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs d'une capacité de 60 places. Il accueille les détenus filles et garçons et est situé sur la commune de Meyzieu (Rhône), 1, rue du Rambion.

L'Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire (USMP) a pour mission d'apporter une réponse à l'ensemble des problèmes de santé des mineurs détenus sur le plan somatique, psychiatrique et psychologique, en application des articles R. 711-7 et suivants du code de la santé publique. Cette réponse s'exprime dans les différentes dimensions du soin et notamment en termes de réalisation des soins, de dépistage, de prévention, d'éducation à la santé et d'évaluation.

Le psychiatre responsable du SMPR est le coordonnateur médical de l'unité de soin de niveau 1 de L'EPM du Rhône

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'infirmier réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs de nature relationnelle, technique ou éducative en tenant compte de l'évolution des soins.

PROFIL DE POSTE

**INFIRMIER
SMPR Meyzieu
EPM du Rhône**

**PRP-GRH-069
Version 06**

Date d'application :
29/11/2024

Pôle SMDPL

Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychologique, sociale, économique et culturelle.

Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre.

L'infirmier participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

L'infirmier assure les soins somatiques et psychiatriques

Il (elle) travaille en collaboration avec l'équipe pluri professionnelle afin de :

- Assurer l'entretien d'accueil, d'évaluation clinique et d'orientation de mineurs incarcérés,
- Recueillir les données cliniques et les informations nécessaires à la prise en charge du mineur (interface et liens avec l'entourage du mineur avant son incarcération : famille, professionnels CMP, PJJ,...),
- Assurer la transmission des informations,
- Assurer la continuité des soins somatiques en lien avec le médecin généraliste et les services de soins somatiques des HCL,
- Assurer la continuité des soins psychiatriques en lien avec le médecin psychiatre et les services de soins psychiatriques du CHV,
- Assurer l'application et la mise en œuvre des prescriptions médicales dans le cadre de l'accompagnement de patients sous traitement: préparation, dispensation et suivi de l'évolution de l'état de santé des patients,
- Assurer les prises de RDV et de consultations spécialisées,
- Participer à la mise en place, au suivi et à la coordination du projet de soin du patient, notamment lors des entretiens médico infirmiers et entretiens infirmiers dans le cadre du référencement,
- Elaborer et animer des groupes à visée thérapeutique
- Assurer le suivi et la tenue du dossier informatisé du patient
- Assurer la gestion et les commandes des produits, matériels et dispositifs médicaux
- Assurer la traçabilité de tous les actes de soins
- Participer à l'encadrement des étudiants infirmiers en lien avec le tuteur et le maître de stage
- Participer à la mise en œuvre, en lien avec le projet d'établissement, du projet de pôle et du projet d'unité
- Participer au processus d'amélioration continue de la qualité et aux démarches de certification
- S'inscrire dans une dynamique d'échanges au sein du pôle, participer aux réunions d'équipe et à des groupes de travail transversaux

Pôle SMDPL

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- S'impliquer dans le travail partenarial avec l'Administration Pénitentiaire, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'Education Nationale afin de garantir une prise en charge globale du mineur
- Participer aux Réunions d'Equipes Pluridisciplinaires (REP) hebdomadaires avec les partenaires dans le respect du secret professionnel
- En lien avec les professionnels de la CPL, assurer le lien et la coordination du projet de soins individualisé post-incarcération.

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Le professionnel exercera avec rigueur et souplesse. Il inscrit son action dans la politique générale de l'établissement.

Il suspendra le jugement moral vis-à-vis de la nature des actes reprochés au patient, tout en prenant en compte la réalité de ces actes et leur impact social et en gardant une capacité d'analyse et d'évaluation des risques.

Il devra :

- Etre autonome dans son exercice tout en sachant rendre compte de son activité
- Savoir s'adapter à l'exercice en milieu carcéral
- Savoir travailler au sein d'une équipe pluri professionnelle
- Etre capable de travailler avec des partenaires n'ayant pas la même logique et culture professionnelle (logique pénitentiaire et carcérale)
- Être capable de prendre la distance nécessaire au contexte institutionnel et clinique
- Etre capable de prioriser et si besoin différer les sollicitations
- Faire preuve de rigueur et de fiabilité dans la transmission des informations à partager tout en étant respectant le secret professionnel
- Posséder une bonne connaissance de la clinique psychiatrique
- Etre créatif et avoir le sens de l'organisation
- Savoir concilier trajectoire de soin du patient et trajectoire pénitentiaire
- Posséder la technique de conduite d'entretiens
- Etre en capacité de concevoir et animer des groupes thérapeutiques à médiation.
- Faire preuve de rigueur, d'assiduité et de régularité dans son travail
- S'inscrire dans une dynamique d'actualisation de ses connaissances professionnelles
- Participer à l'évolution du dispositif de soin et à ses changements institutionnels

9.1. Diplômes /titres Formation souhaitée- diplômes/ titres

- Diplôme d'Etat Infirmier(e) ou diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique
- S'engager à suivre des formations spécifiques à l'adaptation au poste dans le cadre du Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (C.R.I.A.V.S.) et des formations polaires.

<p>INFIRMIER SMPR Meyzieu EPM du Rhône</p>

Pôle SMDPL

9.2. Expérience professionnelle

- Expérience en service de soins somatiques et psychiatriques souhaitée
- La connaissance de la clinique de l'adolescent et/ou du milieu carcéral est un plus

9.3 Connaissances spécifiques attendues

- Connaissance et /ou intérêt du travail en milieu pénitentiaire et pour le fonctionnement de l'ensemble du Pôle SMD-PL.
- S'inscrire dans une dynamique polaire et institutionnelle
- Usage de l'informatique et des logiciels (Cortexte, Octime, Easily, Outlook,...) ou, le cas échéant, s'y former.